

## Éclairage public - Programme de travaux 2003

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le programme de l'éclairage public pour l'année 2003 a été établi sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle de 460 000 € inscrite au BP 2003.

Ce total peut être décomposé de la façon suivante :

- Travaux d'amélioration et d'extension y compris Proxim'Cité	171 400 €
- Contrat local de sécurité	70 000 €
- Conformité des réseaux	95 000 €
- Grosses réparations	48 000 €
- Travaux demandés à EDF	15 000 €
- Remplacements suite aux accidents de la circulation	30 300 €
- Modification d'installations suite aux ravalements de façades et aux modifications de voirie	30 300 €
	-----
	460 000 €

Le programme prévisionnel proposé est le suivant (programme ferme pour 460 000 K€ et possible programme complémentaire).

### • Programme Amélioration et extension :

- Avenue de la Gare d'Eau (Préfecture)
- Rue du Polygone (voirie - 1<sup>ère</sup> tranche)
- Avenue de l'Observatoire (1<sup>ère</sup> tranche)
- Chemin du Sentier
- Rue d'Arènes (complément 2002 + piste cyclable)
- Rue Marguerite Marchand
- Chemin de la Malate
- Rue des Justices
- Chemin de la Selle
- Voie derrière Maison de Quartier 408/Grette
- Rue Grosjean
- Rue Jacquard (abords CTM - passage piétons)
- Parking et abords du Monument de la Libération (Chapelle des Buis)
- Impasse 9 bis, Chemin Français

**• Programme du Contrat Local de Sécurité :**

- Rue du Piémont (passage piétons)
- Rue Deubel
- Chemin Courvoisier (Tilleroyes)
- Place Jean Moulin - Eglise Saint-François d'Assise (2<sup>ème</sup> tranche)
- Place Cassin
- Rue Van Gogh
- Quartier Saint-Jean (3<sup>ème</sup> tranche - rue du Chapitre, rue du Palais, rue du Cingle, rue Cazenat)
- MJC des Clairs-Soleils
- Chemin du Cerisier (parking, voie piétonne).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme prévisionnel de travaux,
- solliciter la participation financière de l'État et du SYDED et inscrire le montant de ces subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.814.1321/26.89040.30900,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2003 pour le programme ferme à hauteur de 460 000 €,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux.

**«M. LE MAIRE :** Je veux juste vous donner quelques chiffres, surtout à destination de ceux qui éclairent, c'est le cas de le dire, l'opinion publique. A Besançon, sachez-le, nous avons 485 km de voiries dont 410 qui sont éclairés, c'est-à-dire que presque toute notre voirie est éclairée. Il y a 14 084 points lumineux, soit 1,15 point lumineux pour 10 habitants alors que la moyenne nationale est 1,43 pour 10 habitants, vous voyez qu'on est largement au-dessus de la moyenne nationale. Il y a 2 400 kw de puissance installée, le coût pour la Ville avoisine les 700 000 € et il y a 282 armoires de commande dont 136 sont télégérées. Le coût global annuel affecté à l'éclairage public à Besançon est de 2 300 000 €, cela englobe l'énergie, les frais de personnel, les véhicules, soit 164 € par point lumineux alors que la moyenne nationale c'est 153. On entretient bien nos points lumineux. On change systématiquement depuis 1995 les sources lumineuses tous les deux ans et on est très attentif aux économies d'énergie puisqu'on remplace toutes les ampoules par des autres qui consomment moins, qui sont plus performantes et énergétiquement économiques. C'est important, vous vous rappellerez, 490 km de voiries et 14 000 points lumineux dans cette ville.

**M. Bernard LAMBERT :** Éclairez-moi Monsieur le Maire sur la place du solaire dans ce dispositif.

**M. LE MAIRE :** Pour éclairer la nuit, il y en a peu déjà. Cela dit c'est une boutade car on peut très bien éclairer la nuit avec du solaire, on s'en rend compte d'ailleurs sur les autoroutes. Nous avons un certain nombre de dispositifs qui sont mis en place actuellement sur des véhicules municipaux et pour recharger nos voitures électriques.

**M. Éric ALAUZET :** Je remercie M. LAMBERT de l'attention qu'il porte aux énergies renouvelables. On travaillait justement cet après-midi avec Christophe LIME sur un projet d'installation de capteurs photovoltaïques sur les ateliers municipaux qui nous permettront de produire l'électricité nécessaire à l'alimentation de l'ensemble du parc de véhicules électriques de la Ville de Besançon.

**M. LE MAIRE :** C'est d'ailleurs quelque chose qui est passé au Conseil Municipal, vous n'avez pas été attentif. Donc nous y allons doucement, mais nous y allons.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Pour l'avenir, je me demandais si vous aviez envisagé la protection de la nuit. Il y a une association qui réfléchit beaucoup à la situation. Au lieu d'éclairer tous azimuts puisqu'une ampoule éclaire le haut, le bas et les côtés, on envisage très sérieusement de couvrir justement les éclairages pour protéger la nuit. Est-ce que vous y avez pensé ?

**M. LE MAIRE :** Oui car l'éclairage pollue beaucoup le ciel et cela entraîne un énorme inconvénient pour les astronomes qui ne peuvent plus l'observer. Lors de la nuit des étoiles, je m'étais rendu à la Citadelle pour voir cela et effectivement c'est très pollué. Donc protégeons la nuit».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.*